**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**38E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DE LA BELGIQUE**

*3 au 14 mai 2021*

*Prononcée par :*

**Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la cordiale bienvenue à la délégation de la Belgique et la remercie pour la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’EPU.

Le Burkina Faso prend bonne note des mesures prises par la Belgique en vue de donner suite aux recommandations qui lui ont été formulées lors de son deuxième examen en 2016, notamment l’étude menée sur l’estimation de la prévalence des Mutilations génitales féminines (MGF) sur son territoire ainsi que l’élaboration d’un code de signalement sur les MGF en collaboration avec l’Ordre des Médecins.

Le Burkina Faso encourage la Belgique à poursuivre ses efforts en vue d’une plus grande effectivité des droits humains sur son territoire.

Le Burkina Faso recommande à la Belgique :

1. de poursuivre les efforts en vue d’éliminer la pratique des mutilations Génitales féminines ;
2. d’adopter un plan d’action national complet contre le racisme.

Le Burkina Faso souhaite à la Belgique une mise en œuvre réussie des recommandations qui bénéficieront de son soutien.

**Je vous remercie**